

CAPA DU 29/05/2020

DECLARATION LIMINAIRE

Cette CAPA s'ouvre dans un contexte particulier, inédit et pour le moins complexe de déconfinement progressif qui succède à une longue période de confinement strict de 2 mois, mesures prises pour lutter contre la pandémie mondiale du Covid 19. D'autres stratégies auraient pu être mises en œuvre si et uniquement si le secteur public hospitalier n'avait pas été déstabilisé, dégradé par 20 ans de politique d'austérité. Nos décideurs auront à rendre des comptes...

Nous tenons à affirmer aujourd'hui que cette période a été gérée de manière hasardeuse et précipitée. Les ordres/contre-ordres, mensonges, incohérences ont été le lot des interventions gouvernementales à la suite des allocutions présidentielles. Les exemples ne manquent pas : épisode des masques inutiles dans un 1er temps puis rendus nécessaires voire obligatoires dans certaines situations, celui de la fermeture des écoles inenvisageable selon le ministre Blanquer le matin même de l'annonce contraire du président, celui de la continuité pédagogique et de la conviction que "tout était prêt" pour l'enseignement à distance, on connaît la suite, etc.... Nous dénonçons donc l'impréparation du gouvernement dans la gestion de la crise sanitaire qui a généré un climat anxiogène et de défiance, qui a fortement perturbé le travail des acteurs de terrain et en particulier de ceux de l'Éducation Nationale.

Un plan gouvernemental anticipé, planifié et l'octroi de moyens matériels, financiers et humains auraient été souhaitables pour rassurer l'ensemble de nos concitoyens dans cette période exceptionnelle et permettre en ce qui nous concerne, une réouverture des établissements scolaires plus sereines et efficaces...

Aussi, notre pays doit-il se préparer et trouver des solutions à des crises sociale, économique et financière qui s'annoncent désastreuses et douloureuses pour les plus démunis de notre pays. Nous ne pourrions malheureusement pas échapper à une crise systémique d'ampleur. C'est inéluctable et angoissant !

Il est donc urgent, pour le SNEP-FSU, de tracer un chemin d'espérance, de s'interroger sur le fonctionnement de nos sociétés et de changer de cap. Comme l'affirmait le président Macron, dès le début de cette crise sanitaire: "le monde d'après ne sera pas celui d'avant". Nous sommes d'accord avec cette affirmation mais nous ne savons pas ce que seront les contours de ce "monde d'après". Pour nous, il s'agit de repenser la démocratie sociale, nos façons de vivre, de consommer, de produire pour construire des "jours heureux" et nous nous opposerons à un retour au monde d'avant... en pire!

C'est pourquoi la FSU et d'autres organisations syndicales et associatives de transformation sociale progressiste ont proposé 34 mesures pour qu'au brouillard actuel succède des "jours heureux" (en référence au programme du Conseil National de la Résistance). Nous vous invitons à en prendre connaissance! Pour nous, il est urgent de répartir autrement les richesses vers les plus démunis, de satisfaire les besoins sociaux, de renforcer notre modèle social (retraites, services publics, santé...), de réanimer la démocratie avec entre autre un paritarisme renforcé et enfin de préserver notre écosystème.

Sur le plan éducatif, nous condamnons les orientations prises par le ministre Blanquer pendant la période de confinement et sa proposition de plan pour l'école resserré autour des "fondamentaux" et conçu en 4 temps: cours en présentiel, études dirigées, numérique renforcé et dispositif "2S2C" (Sport, Santé, Culture, Civisme). Ce dernier ouvre la porte à une externalisation ou une marginalisation de certaines disciplines scolaires considérées secondaires comme l'EPS, les arts plastiques, l'éducation musicale... C'est inacceptable!

Pour le SNEP-FSU, le dispositif "2S2C" et le recours massif au numérique, c'est non!

S'agissant de la hors classe à l'ordre du jour de cette CAPA, cette année le nombre de promus s'élève comme l'an dernier à 17% (63 promus pour 368 candidats dont 2 exclus sur lesquels nous reviendrons plus tard) avec 53,9% de femmes et 46% d'hommes.

Le nombre d'agents discriminés en raison de leur âge tend à disparaître. Nous vous ferons quelques propositions afin que, dès l'année prochaine la hors- classe soit un grade accessible à tous comme indiqué dans la note de service ministérielle, le PPCR et les mandats pour lesquels le SNEP-FSU s'est toujours battu.

Nous rappelons d'ailleurs que nous continuons aussi de revendiquer une refonte de la grille indiciaire de la classe normale intégrant les indices de la H-CL et de la classe exceptionnelle permettant à toutes et tous, d'atteindre le nouvel indice 1067 qui prendra effet avec le PPCR. La grille indiciaire revalorisée des agrégés doit devenir la référence pour tous (INM 579 – INM 1067).

Nous vous demandons également, les raisons justifiant le refus du passage à la hors classe des candidats numéros 1 et 2, et des informations quant à leur prise en charge durant l'année scolaire.

Enfin, nous vous communiquons aussi la frustration des collègues qui ont « échappé » aux rdv de carrière (collègues au-delà de la 2^{ème} année du 9^{ème} échelon au moment de la mise en place du PPCR) et dont l'avis a été définitivement posé l'année dernière sans aucune visite de l'inspection et, dans beaucoup de cas, avec des CE qui n'avaient pas intégré le caractère définitif de cet avis. Ceci a pu entraîner des avis « biaisés » qui ne peuvent plus être modifiés et qui retardent un peu plus la promotion de ces agents.....

Concernant la CAPA Avancement d'échelon, nous savons qu'elle est attendue par nos collègues qui espèrent, grâce à cet avancement différencié, pouvoir améliorer financièrement leur quotidien dans un contexte de gel du point d'indice et de perte de pouvoir d'achat depuis des années.

Un certain nombre ont été déçus par l'avis final émis par la Rectrice lors de leur rendez-vous de carrière, et y ont vu une non-reconnaissance du travail qu'ils font au quotidien. Cet avis final génère souvent de l'incompréhension et de la frustration.

Beaucoup encore seront déçus lors de notre CAPA, car ils n'obtiendront pas ce bonus non négligeable d'avancement dans cette période d'austérité.

Le SNEP-FSU continue de revendiquer un système d'avancement d'échelon qui ne pose pas, à priori, que seuls 3 collègues sur 10 bénéficieront d'une accélération de carrière d'un an.

Nous revendiquons donc un avancement unique au même rythme pour tous, afin de déconnecter totalement l'avancement de l'évaluation.

Il est urgent que la profession obtienne une véritable revalorisation financière et cela passe par la hausse de salaires pour tous les agents de la Fonction Publique via le dégel et l'augmentation du point d'indice.

Reste quelques questions en suspens :

- Les commissaires paritaires seront-ils dessaisis de cette CAPA Avancement en 2021 ?

- Comme nous l'avons déjà fait par courrier au Rectorat, nous nous posons des questions sur les collègues qui n'ont pu être visités en RDV de Carrière depuis le 16 mars 2020.

Ces RDV seront-ils reportés sur le 1^{er} Trimestre 2020-2021 ? Les collègues concernés seront ils informés d'ici la fin de l'année scolaire ? Est-ce qu'ils seront bien évalués en présentiel (nous nous opposons à des évaluations en distanciel qui n'auraient que peu de sens pour évaluer un enseignant d'EPS) ? A ce propos, nous ne pouvons que nous inquiéter de l'arrêté du 13 mai 2020 publié au JO permettant de prolonger la campagne 2019-2020 jusqu'à la fin de l'année civile avec la possibilité de tenir l'entretien à distance. Cela nous interroge, c'est pourquoi nous attendons une réponse au courrier envoyé au rectorat à ce sujet.

S'agissant des congés formation, nous déplorons le manque de moyen permettant de n'attribuer que 6 congés sur 34 demandes.

Il en est, d'ailleurs, de même pour les postes adaptés où il n'y a qu'un seul accord de PACD sur 4 demandes. Quelle solution pour les personnels qui n'obtiennent pas de PACD et, qui plus est, pour l'une d'entre elle, n'obtient pas, non plus, de congé formation ?

Enfin, pour les temps partiels, nous sommes vraiment surpris du délai (très court) qui a été octroyé aux collègues pour saisir la CAPA en cas de notification de refus. En effet, cette notification qui devait être envoyée à partir du 8 avril n'a été communiquée aux agents que le 30 avril. Ceux-ci n'avaient ensuite que jusqu'au 18 mai pour contester et saisir la CAPA compétente. Nous souhaiterions, d'ailleurs, connaître le nombre total de refus. Il n'y a que 2 dossiers qui sont à l'étude de cette commission : y a-t-il finalement peu de notification de refus ? Ou, les démarches administratives avec, notamment, un délai très court freinent les collègues qui abandonneraient leur projet de contestation ?